

# ACTUALITÉ DU DROIT EUROPÉEN EN MATIÈRE D'ACHAT PUBLIC INNOVANT

Arthur CHAPRON

Centre de Recherche Administrative

# Introduction

Enjeux: éclairage sur le contexte européen en matière d'Achat Public Innovant

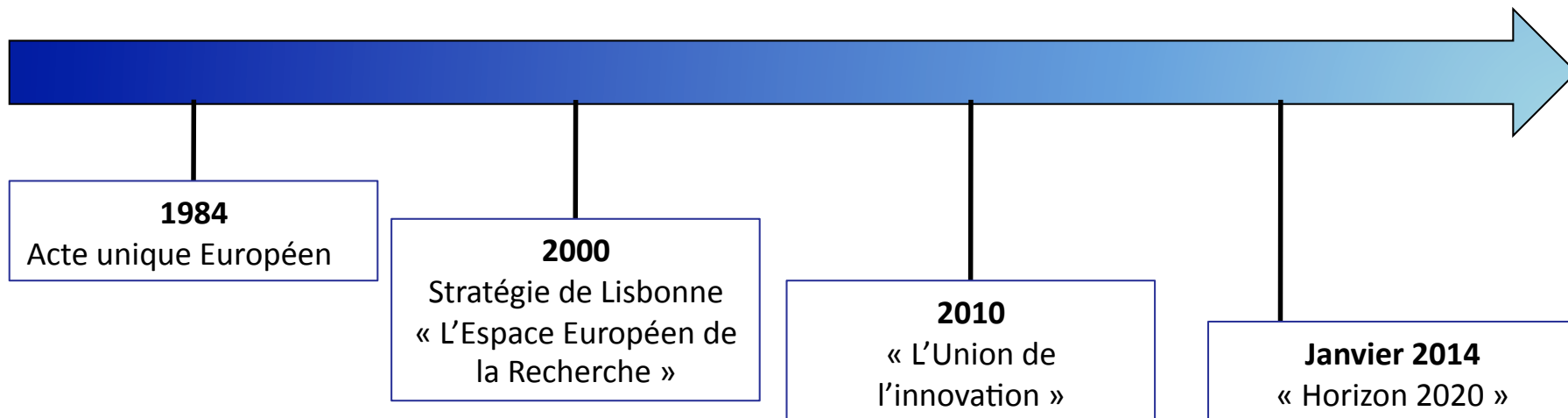
Méthode: Approche comparative, théorique et empirique

Plan de l'intervention:

- Généralités : rappels historiques et concepts clés
- Le partenariat d'innovation
  - *Généalogie*
  - *Illustrations concrètes*
  - *Spécificités*
- Perspectives en matière de commande publique innovante

# La commande publique innovante en Europe : rappels historiques

- Pour les instances européennes, sans une recherche et une **innovation constante**, la **croissance et l'emploi**, objectifs fondamentaux de l'Union, consacrés à l'article 2 du Traité de Rome , serait en péril.
- Pourtant, à l'origine, les Traités ne prévoyaient pas réellement de **politique commune en matière de R&D et d'innovation**.



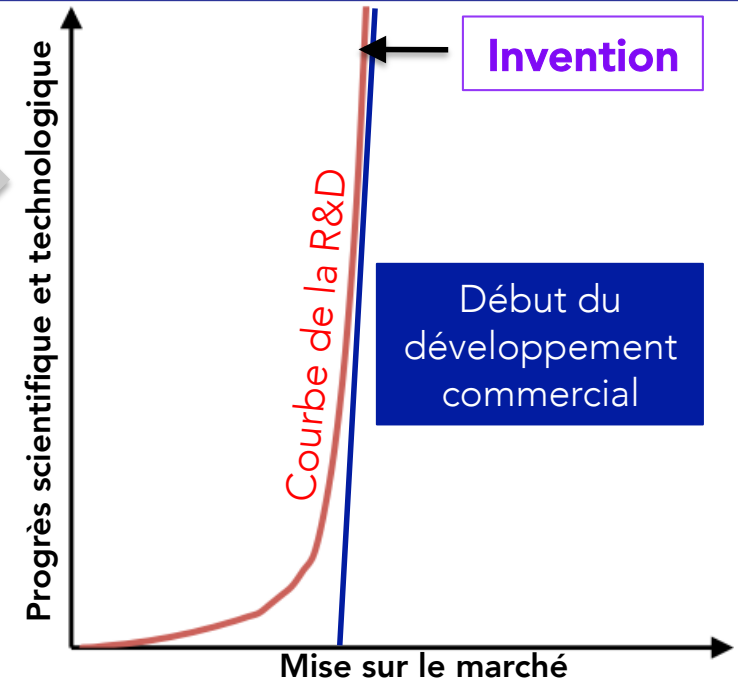
# Concepts clés

## La R&D :

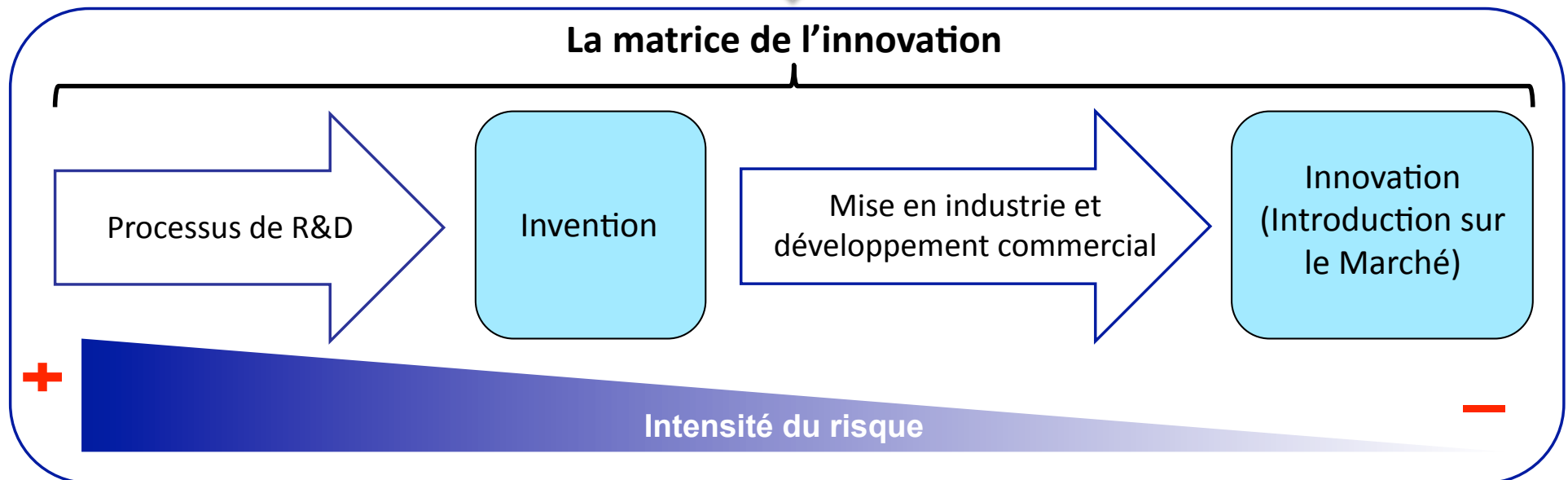
- Comme processus : une relation **asymptotique** avec la **commercialisation**
- Comme objet du droit de la propriété intellectuelle : une **invention**

## L'innovation :

- Comme processus : une **matrice** globale et complexe
- Comme objet : une invention qui rencontre son **marché**



## La matrice de l'innovation



# La clef des concepts : le "sourcing"

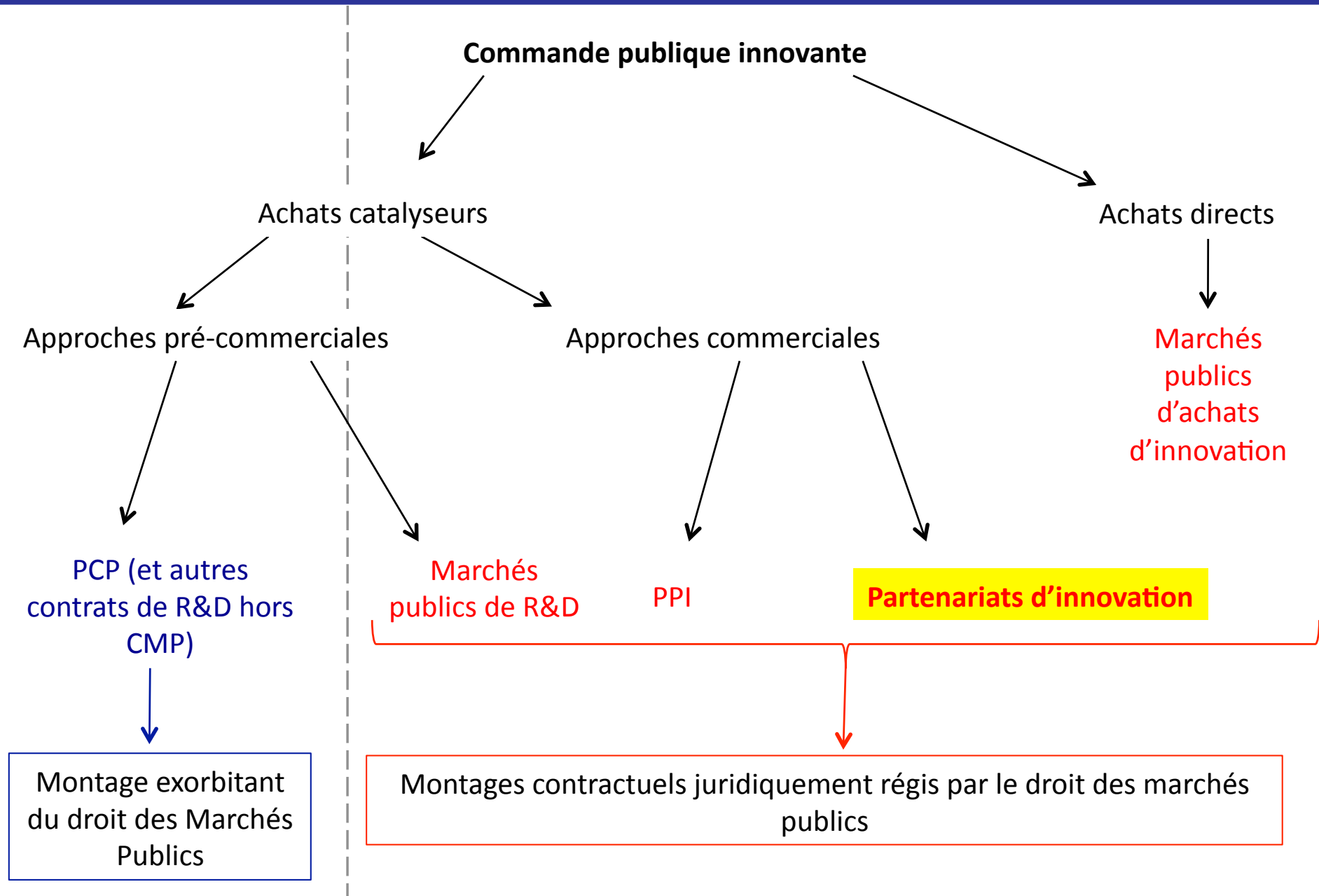
A l'égard d'une administration, le « *sourcing* » peut s'effectuer à deux endroits :

- En interne : via un système organisé en **régie**.
- En externe : via la passation d'un **marché d'étude**.

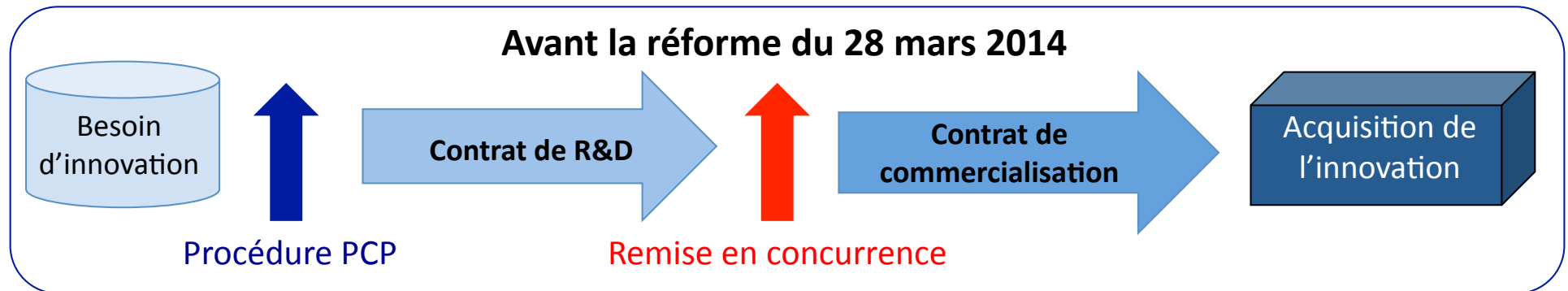
## Impact du « *sourcing* » sur l'innovation

1. « *Sourcer* » : capter / attirer les informations
2. Evaluer la faisabilité et l'opportunité du projet
3. Profiler le besoin
4. Identifier la procédure de passation adéquate
5. Sélectionner les meilleurs candidats

# Arborescence de la commande publique innovante



# Contraintes et limites de l'interaction PCP/PPI



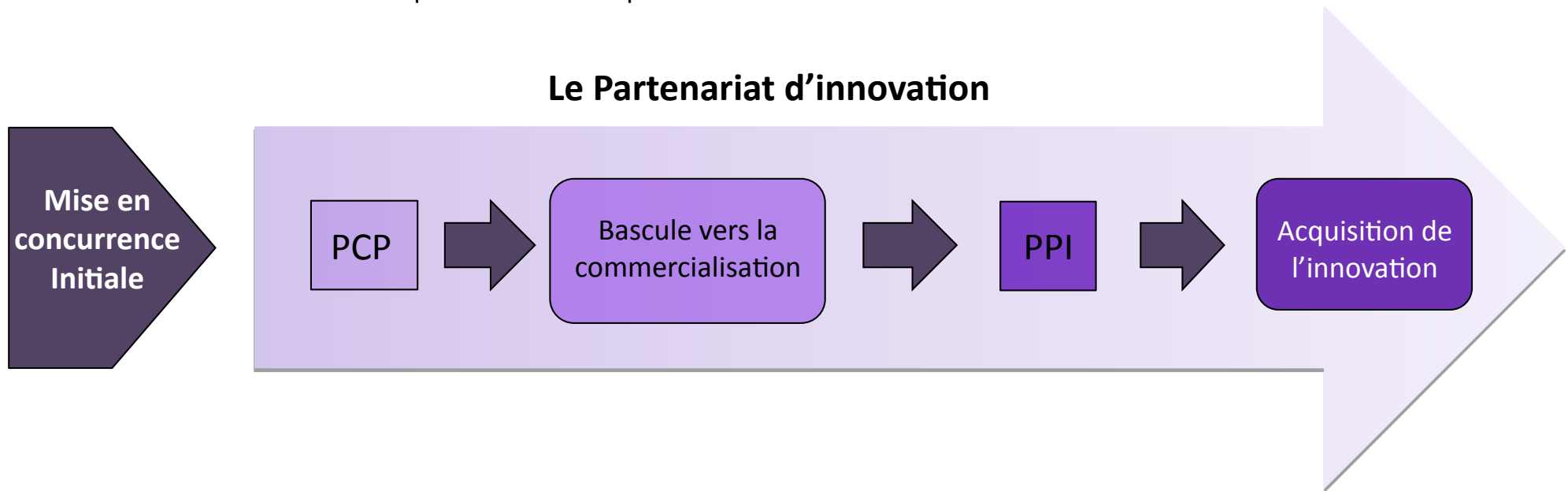
Mais cette complexité procédurale posait des difficultés en pratique :

1. Un "pur" PCP : « **Making Waves** »  
National Strategy Board, Royaume-Uni, 2011
2. Manque de souplesse de ce montage : le nouveau « **Bras élévateur articulé** »  
Service Départemental Incendies Sécurité de Nice, 2013
3. L'illustration des limites de ce modèle : « **Digi Dijk** »  
Ministère des Transport néerlandais, 2008

**Critique féroce par la doctrine juridique et économique européenne**

# Partenariat d'innovation : le chaînon manquant

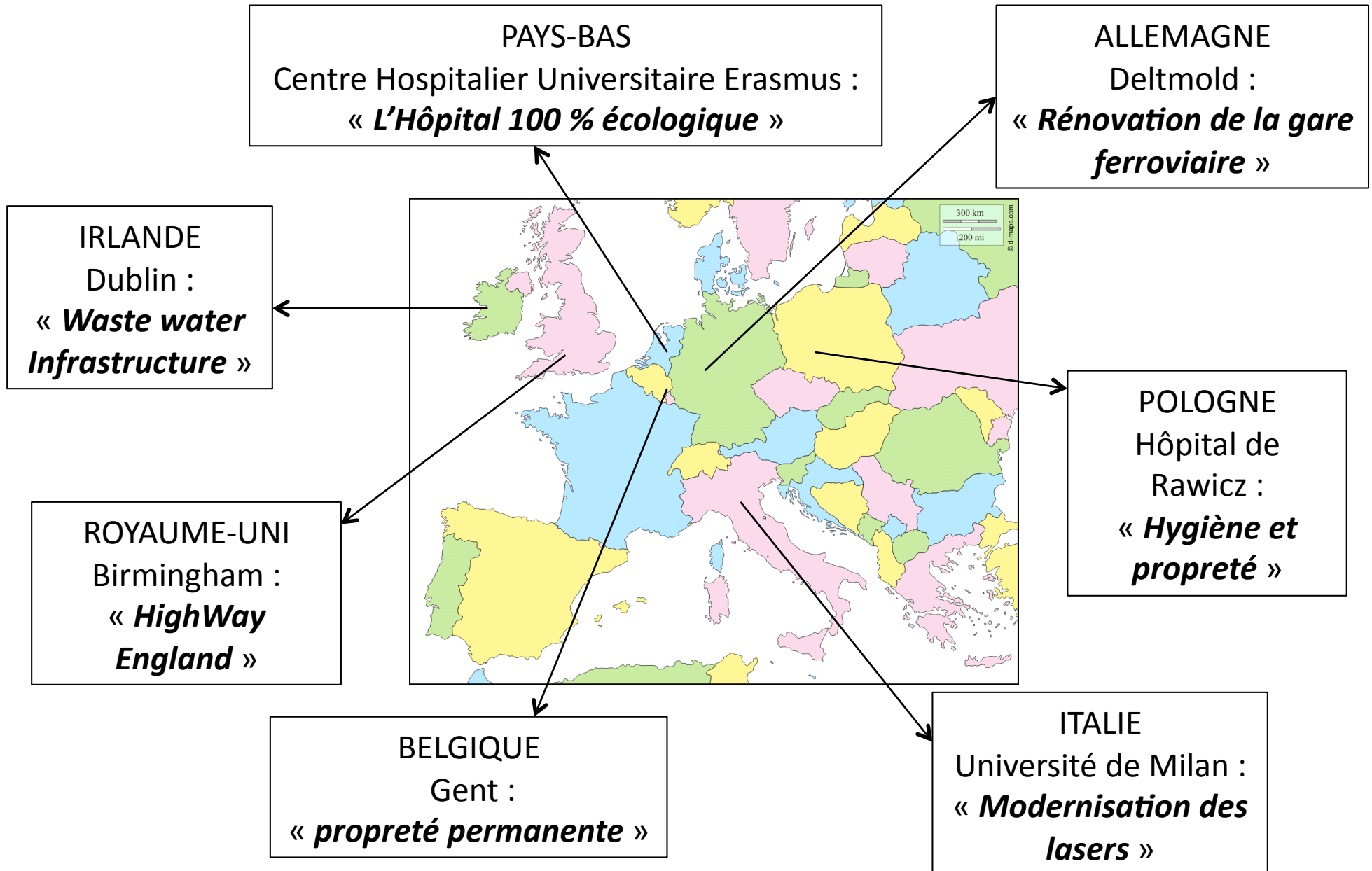
- Les instances européennes ont alors pris conscience de ces difficultés
- Mise en place d'une procédure spécifique et unique permettant de développer la solution innovante puis de l'acquérir



Pour l'ensemble de la doctrine en Europe, le dispositif du partenariat constitue le « **lien manquant** » qui doit permettre à l'Europe de convertir économiquement et compétitivement les résultats obtenus par les activités de R&D.

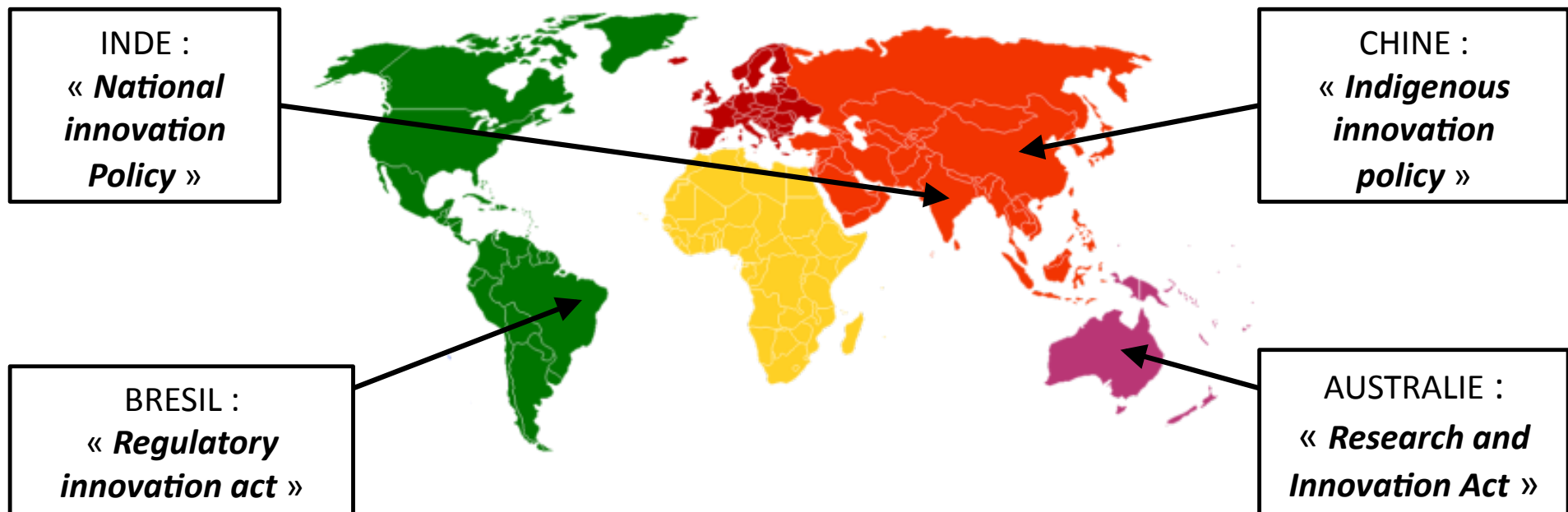


# Illustrations concrètes du Partenariat



# Le partenariat d'innovation : une spécificité juridique européenne ?

- En Europe, comme à travers le monde, l'expression "**Partenariat d'innovation**" est fréquemment employée pour désigner des réalités diverses.
- Mais, sous cette forme, le Partenariat d'innovation, n'existe qu'en Europe :



NB : Aucun de ces pays n'est signataire de l'Accord sur les Marchés Publics de l'OMC !

# Pourquoi une telle singularité ?

- Les pays extra communautaires, qui sont parties à l'accord sur les marchés publics de l'OMC, ne possèdent, pour le moment, que le modèle PCP + PPI
- La grande majorité de ces pays, (notamment les Etats-Unis, le Canada et le Japon), a adopté un management adapté de ce type de montage

## Management extracommunautaire de l'achat d'innovation (modèle SBIR)



**Le partenariat d'innovation permet d'adapter la commande publique innovante aux spécificités politiques, juridiques et culturelles de l'UE**

# La nouvelle "boîte à outils" en matière d'achat innovant

Est-il nécessaire de mettre en place un programme de R&D?

Oui  
↓

Acquisition de produits ou de services innovants ?

Non  
↓

**PCP**

Politique de l'offre d'innovation

Oui  
↓

**Partenariat d'innovation**

Procédure négociée

Dialogue compétitif

Politique de la demande en matière d'innovation

Non  
↓

Rencontrez-vous des difficultés dans la définition du besoin ?

Non  
↓

Oui  
↓

# Perspectives: des approches complémentaires pour une stratégie globale

## Contrat de R&D

Répondre à un défi

Logique de l'Investissement

Caisse nationale des allocations familiales:  
« **Modernisation des services** » (2015)

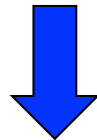
Saut scientifique

Autorité européenne de sécurité des aliments: « **Evaluation des nouveaux risques microbiologiques** » (2015)

Degré d'innovation:

TRL 1 à 3

Commission européenne:  
« **Humain Brain Project** » (2014)



Evaluation du risque :  
**Serendipité de la R&D**

## Partenariat d'innovation

Apporter une solution à un besoin

Logique de l'achat

Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais:  
« **Nouveau garage à vélo** » (2015)

Amélioration technologique

Réseau des Acheteurs Hospitaliers IDF:  
« **Activités de télésurveillance médicale** » (2015)

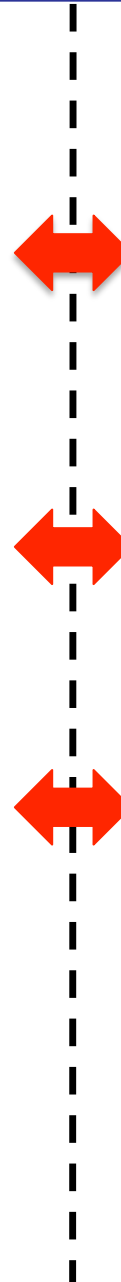
Degré d'innovation

TRL 3 à 6

Université Pierre et Marie Curie:  
« **conception de modules d'imagerie** » (2015)



Evaluation du risque :  
**Management de l'innovation**



# Bibliographie

- APOSTOL (A.), « Pre-commercial procurement in support of innovation : Regulatory effectiveness ? », *Public Procurement Law Review*, n°21, Issue 6, 2012, pp. 213-225.
- BROOME (M.), EVERETT (L.), WOCIAL (L.), « Innovation through partnership », *Nurse Leader*, Volume 12, Issue 6, December 2014, pp. 91-94.
- Commission européenne, *Comprendre les politiques de l'Union européenne – Recherche et innovation*, novembre 2014.
- Commission européenne, « Public procurement as a driver of innovation in SMEs and public services », *Guidebook Series*, 2015.
- EARL (L.), GAULT (F.), *National innovation, indicators and policy*, Elgar, 2006, Canada, p. 26
- EDQUIST (C.), MIKEL (J.), « Pre-commercial procurement: a demand or supply policy instrument in relation to innovation ? », *R&D Management* n°45, 2015, pp. 147-160.
- EDQUIST (C.), MIKEL (J.), « Public procurement for Innovation as mission-oriented innovation policy », *Research Policy*, Vol. 41, Issue 10, Decembre 2012, pp. 1757-1769.
- ELDER (J.), GEORGHIOU (L.), « Public procurement and innovation – Resurrecting the demand side », *Research Policy*, N°36, (2007), pp. 949-963.
- FORBES (N.), WIELD (D.), « What is R&D? Why does it matter ? », *Science and Public Policy*, vol. 31, n°4, August 2004, pp. 267-277.
- GEORGHIOU (L.), ELDER (J.), « Policy instruments for public procurement of innovation ; choice, design and assesment », *Technological Forecasting & Social Change*, 2014, n°86, pp. 1-12.
- GODIN (B.), « Research and development: how the “D” got into R&D », *Science and Public Policy*, vol. 33, n°1, February 2006, pp. 59-76.
- DUCHÊNE (V.), LYKOGIANNI (E.), VERBEEK (A.), « R&D in services industries and the EU-US R&D investment gap », *Science and Public Policy*, vol. 37, n°6, July 2010, pp. 443-453.
- LINDITCH (F.), « Le partenariat d'innovation, une procédure *sui generis* », *JCP*, n°51-52, 22 décembre 2014, pp. 23-27.
- LINK (A.), SCOTT (J.), « Government as entrepreneur : Evaluating the commercialization success of SBIR projects », *Research Policy*, 2010, n°39, pp. 589-601
- MILTERSEN (K.), SCHWART (E.), « R&D investments with competitive interactions », *Review of finance*, n°8, 2004, pp. 355-401.
- NISSEN (H.), EVALD (M.), CLARKE (A.), « Knowledge sharing in heterogeneous teams through collaboration and cooperation : Exemplified through Innovation partnerships », *Innovation in Networks*, Volume 43, April 2014, pp. 473-482.
- OCDE, *Demand-side Innovation Policies*, OCDE publishing 2011.
- PETRELLA (A.), *Fostering innovation through public procurement : rationale, implementation and best practices in Italy and Europe*, Bank of Italy Regional Economic Research Department, Venice, 2013, pp. 1-19.
- Procurement of Innovation Platform, *Guidance for public authorities on Public Procurement of Innovation*, 2015, [www.innovation-procurement.org](http://www.innovation-procurement.org)
- PPN Italian Presidency, *Comparative survey on the transposition of the new EU Public Procurement Package*, [italia2014.eu](http://italia2014.eu)
- RAMBOLL MANAGEMENT, « Opportunities for Public Technology Procurement in the ICT-related sectors in Europe, Final Report, June 2008
- Statutory Instruments, *The Public Contracts Regulations 2015*, [legislation.gov.uk](http://legislation.gov.uk)
- SCHMIEMANN (M.), « The link between R&D, inventions and innovations in Europe », *World Patent Information*, 1999, n°21, pp 43-45.
- TSIPOURI (L.), GEORGHIOU (L.), *Report on the 2013 ERAC Mutual learning seminar on Research and Innovation Policies*, Bruxelles, 21 mars 2013
- UGAP, *Achats innovants : Bilan 2014 et Perspectives 2015*, Direction de l'Offre 14 janvier 2015
- VALETTE (B.), « Les règles de droit au service de l'innovation », cf. Doctrine et information générale, in *Revue administrative*, n°399, pp. 6-14.
- YUEH (L.), « Patent laws and innovation in China », *International Review of Law and Economics*, 2009, n°29, pp. 304-313

**JE VOUS REMERCIE  
POUR VOTRE  
ATTENTION**